



PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JUIN 2008

OBJET : TRAVAUX DE METALLERIE-SERRURERIE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX - AVENANT N° 1
AU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE N° 05/1 99

COMMISSION : BATIMENTS, TRAVAUX, POLITIQUE DE LA VILLE ET TRANSPORTS

Du : 17 JUIN 2008

RAPPORTEUR : GEORGES ROUBAUDI

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 29 du 24 octobre 2005, la signature du marché à bons de commande n° 05/199 portant sur les « Travaux de métallerie - serrurerie dans les bâtiments communaux », avec la Société MORAZZONI DELEUIL pour des montants annuels TTC minimum de 80.000 € et maximum de 320.000 €.

Ce montant maximum est également précisé dans les autres pièces du dossier de consultation des entreprises et du marché (Avis d'Appel Public à la Concurrence, Règlement de Consultation, Cahier des Clauses Administratives Particulières).

Cependant, à la suite d'une erreur matérielle figurant dans l'acte d'engagement, le marché n° 05/199 signé le 9 novembre 2005, indiquait un montant maximum fixé à 240.000 € TTC, au lieu de 320.000 € TTC.

Par ailleurs, les stipulations de l'article 1.6.2 du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) prévoient la possibilité pour les parties de reconduire le marché au terme de chaque période, trois fois au maximum sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans. La troisième période de ce marché doit normalement prendre fin le 17 novembre 2008.

Toutefois, compte tenu des multiples demandes des services dues à l'obsolescence du patrimoine, et des nouvelles réglementations sécuritaires et accessibilité plus contraignantes, ce nouveau montant maximum de 320.000 € TTC sera atteint dès le mois d'août.

En conséquence, pour faire face aux besoins de travaux en métallerie / serrurerie dans les bâtiments communaux, et assurer la continuité des missions du service, la date de reconduction du marché dans sa dernière période doit être avancée par voie d'avenant et fixée à la date de notification de celui-ci. Le nombre de reconduction et les conditions initiales de la mise en concurrence demeurent inchangés. Par ailleurs, le prestataire doit fournir tous les matériaux ainsi que le matériel nécessaire à leur mise en œuvre, assurer tous les transports et manutentions diverses et effectuer tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

La Commission des Bâtiments, Travaux, Politique de la Ville et des Transports, dans sa séance du 17 juin 2008, a été consultée.

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- 1°) - prendre acte de la nécessité d'avancer la date de reconduction du marché à bons de commande n° 05/199, dans sa 4^{ième} période, à la date de notification de l'avenant n° 1 au marché précité ;**
- 2°) - décider la passation d'un avenant n° 1 au marché à bons de commande n° 05/199 « Travaux de métallerie - serrurerie dans les bâtiments communaux de la Ville de Cannes » conclu avec la Société MORAZZONI DELEUIL ;**
- 3°) - autoriser Monsieur le Député-Maire, ou à défaut Monsieur l'Adjoint délégué aux Travaux, à signer cet avenant ;**
- 4°) - décider que la dépense résultant de cette opération sera prélevée dans le budget de la Ville, section investissement, natures 2312, 2313, 2314 et 2315 et section fonctionnement, natures 61521,61522,61523 et 61524.**

Ville de CANNES

**Avenant n° 1 au marché n° 05/199
passé sur appel d'offres ouvert avec la Société MORAZZONI - DELEUIL pour
les travaux de Métallerie Serrurerie dans les bâtiments communaux portant rectification du montant
maximum et reconduction anticipée du marché dans sa dernière période d'exécution**

**et signé le 09 novembre 2005
reçu en Sous-Préfecture le 10 novembre 2005
notifié le 18 novembre 2005**

Entre :

La Ville de Cannes, représentée par son Député-Maire, Monsieur Bernard BROCHAND, Chevalier de la Légion d'Honneur, lui-même représenté par Monsieur Georges ROUBAUDI, Adjoint délégué aux Bâtiments, Travaux, Voirie, Circulation et Stationnement, dûment habilité aux présentes en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2008,

d'une part,

Et :

**La Société MORAZZONI - DELEUIL
ZI le Béai
06150 CANNES LA BOCCA**

représentée par son Directeur, M.MORAZZONI

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT

1.1) Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 29 du 24 octobre 2005, la signature du marché à bons de commande n° 05/199 portant sur les « Travaux de métallerie - serrurerie dans les bâtiments communaux », avec la Société MORAZZONI DELEUIL pour des montants annuels TTC minimum de 80.000€ et maximum de 320.000 €.

Ce montant maximum est également précisé dans les autres pièces du dossier de consultation des entreprises et du marché (Avis d'Appel Public à la Concurrence, Règlement de Consultation, Cahier des Charges Administratives Particulières).

Cependant, à la suite d'une erreur matérielle figurant dans l'acte d'engagement, le marché n° 05/199 signé le 9 novembre 2005, indiquait un montant maximum erroné fixé à 240.000 € TTC.

1.2) Par ailleurs, les stipulations de l'article 1.6.2 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) prévoient la possibilité pour les parties de reconduire le marché au terme de chaque période, trois fois au maximum sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans. La troisième période de ce marché doit normalement prendre fin le 17 novembre 2008.

Toutefois, compte tenu des multiples demandes des services dues à l'obsolescence du patrimoine, et des nouvelles réglementations sécuritaires et accessibilité plus contraignantes, ce nouveau montant maximum de 320.000 € TTC sera atteint dès le mois d'août.

En conséquence, pour faire face aux besoins de travaux en métallerie / serrurerie dans les bâtiments communaux, et assurer la continuité des missions du service, la date de reconduction du marché dans sa dernière période est avancée et fixée à la date de notification du présent avenant. Le nombre de reconduction et les conditions initiales de la mise en concurrence demeurent inchangés.

ARTICLE 2 - CLAUSES MODIFIEES

2.1) L'article 2.4 de l'acte d'engagement du marché n° 05/199 est rectifié comme suit :

« Le montant annuel T.T.C, des prestations pourra varier entre un minimum de 80.000 € et un maximum de 320.000 €, en fonction des crédits votés pour cette opération. »

2.2) Dans toutes les pièces du marché et en particulier l'acte d'engagement, la date prévisionnelle de reconduction du marché dans sa dernière période, prévue 17 novembre 2008, est avancée pour commencer à la date de notification de l'avenant n° 1 du marché.

La date de fin du marché est prévue à l'expiration d'un délai de 12 mois à compter de la notification du présent avenant.

ARTICLE 3 • CLAUSES NON MODIFIEES

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Lu et accepté

**Fait à Cannes, le
En quatre exemplaires**

**La Société MORAZZONI - DELEUIL
ZI le Béai
06150 CANNES LA BOCCA**

**Pour la Ville de Cannes,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint délégué aux Bâtiments,
Travaux, Voirie, Circulation et Stationnement**

M. MORAZZONI

Georges ROUBAUDI